

pour ce cas particulier. Ce paragraphe est le témoignage du représentant de la couronne lui-même, qui a visité ces provinces, qui a vu de ses yeux et qui est au fait de ce qui s'y passe. C'est un plaisir, vraiment, d'avoir un tel témoignage, un témoignage si convaincant de la paix et de la concorde qui règnent là-bas, et qui augurent si bien pour l'avenir de ces grandes provinces. Il n'y a pas encore bien des années, la masse ouvrière d'un côté et les manufacturiers du Canada de l'autre semblaient rangés en antagonisme lorsque les bleus et les rouges se regardaient avec défiance, voire avec aversion, lorsque le Bas-Canada et le Haut-Canada se jalouaient mutuellement. Par bonheur ces temps ne sont plus, ces sentiments s'éteignent, ils ont même cessé réellement d'exister. Tous nous comprenons et admettons le sens réel du véritable esprit national. Nous comprenons que si le Canada doit remplir le rôle qui lui est destiné, et nous espérons qu'il le remplira, les préjugés et l'intolérance doivent disparaître. Il y a à peine un an, nous avons été menacés d'un de ces soulèvements politico-religieux qui ont tant retardé dans le passé le progrès et l'avancement du pays. Heureusement le feu de l'intolérance ne pût être attisé. Le sentiment national resta inébranlable.

Je répète que c'est un véritable plaisir de savoir que la concorde règne dans les nouvelles provinces. C'est une vaine espérance de s'attendre à vivre dans un grand pays, si les différentes races qui l'habitent ne peuvent sympathiser ensemble. Nous avons commencé à nous rendre compte que dans un pays mixte comme le nôtre, tout le monde ne peut penser et croire d'une même manière. Nous respectons les opinions—qu'on les appelle préjugés si l'on veut. Néanmoins les différends et les malentendus continueront à subsister, il faut l'admettre, mais le véritable esprit national, celui qui doit nous conduire à bon port, est l'esprit de tolérance large et de respect mutuel.

Je désire enfin parler du paragraphe de l'adresse qui a trait au bill concernant l'observance du dimanche. Nous n'avons qu'à nous louer de la présentation de ce projet de loi devant le Parlement. Les Canadiens doivent être tout particulièrement intéressés à la bonne observance du jour du Seigneur. Si le Canada doit atteindre ses hautes destinées, il doit édifier sur des bases solides et une des nécessités fondamentales est le respect qui est dû au jour du sabbat des chrétiens. Les lois ne font pas le sens moral d'un peuple, mais il est à souhaiter que le sentiment, le principe de l'observance du dimanche soit consacré en Canada.

J'ai le plaisir d'appuyer la motion qui vient d'être proposée.

M. R. L. BORDEN (Carleton) : Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de féliciter les honorables députés qui viennent d'adresser la parole. Ils se sont acquittés,

en termes choisis et parfois éloquentes, de la tâche de proposer que cette adresse réglementaire soit présentée à Son Excellence, en réponse au discours du trône. Je suis sûr que nous sommes tous disposés à admettre la presque totalité de ce qu'ils ont dit. Je ferai remarquer toutefois à l'honorable député qui a proposé l'adresse, que je regrette sincèrement qu'il n'ait pas été ici pendant la dernière session, pour convaincre le Gouvernement et son chef que la population de l'Ouest peut régler ses propres affaires religieuses. J'oserais dire que s'il eut été ici, il eut probablement, et avec quelque autorité, fait valoir cette doctrine. C'est un fait remarquable qu'il ait consacré une partie si considérable de son discours à traiter un sujet qu'il dit être relégué aux choses du passé. J'ai appris avec plaisir, de la bouche d'une personne aussi familière avec les affaires de l'Ouest, que la qualité de l'immigration est si satisfaisante. Pour moi, d'après les observations que j'ai recueillies lors de mon dernier voyage dans l'Ouest, je reconnais l'à-propos de ce que l'honorable député a dit des Galiciens. Je n'ai aucun renseignements personnels au sujet des doukhobors dont il a parlé. Je me permettrai d'ajouter que s'il faut avoir une automobile pour se rendre un compte exact des bonnes qualités de ces colons, je regrette de ne pas pouvoir me classer parmi les privilégiés.

L'honorable député qui a secondé l'adresse vient de ma province et je le félicite également. Il nous a donné des statistiques qui sont très réjouissantes, sans doute, en autant qu'elles montrent les progrès qu'a accomplis le pays. Il a fait allusion au sourire de contentement et de satisfaction qui s'épanouit sur la bonne physionomie du cultivateur. Je ne crois pas que ce soit un sourire aussi épanoui que celui qui se dessinait sur la physionomie de sir Richard Cartwright, ministre du Commerce, lorsque ces mêmes cultivateurs prêchaient à ses collègues le ministre des Finances et le ministre des Douanes l'importance d'adhérer aux principes de la politique fiscale énoncés par la convention libérale d'Ottawa en 1893.

Avant de continuer mes remarques sur le discours du trône, je tiens à exprimer mon profond regret et celui des députés de la gauche pour la perte que nous avons éprouvée dans la personne du ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable M. Raymond Préfontaine. Ceux d'entre nous qui ne partageaient pas les mêmes opinions que M. Préfontaine sur les questions d'intérêt public, reconnaissaient son grand talent et la sincérité de son dévouement à la cause du peuple ; ils reconnaissaient aussi et surtout sa force de caractère et l'impulsion vigoureuse qu'il imprimait à son ministère, et qui, je crois, aurait beaucoup contribué à l'amélioration des choses le long du Saint-Laurent. M. Préfontaine était un homme de caractère ; il avait ses opinions et il les exprimait